LOUVECIENNES

DOCUMENT A RETOURNER A L'ECOLE AU PLUS TARD LE 28/06/2024

PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER UN ENFANT

Année scolaire 2024 - 2025

Les enfants ne peuvent être confiés qu'à des personnes ayant reçu l'autorisation des parents ou du responsable légal.

Merci de bien vouloir compléter le tableau ci-dessous en indiquant le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant à la sortie de l'école.

En dehors des autorisations permanentes, seule une autorisation écrite de votre part dans le cahier de liaison permettra à une autre personne de prendre en charge votre enfant à la sortie de l'école.

Nous, soussignés :

père, responsable légal, ……..

mère, responsable légale……..

de l'enfant ……..

scolarisé en classe de ……., autorisons les personnes mentionnées ci-dessous à venir chercher notre enfant à l'école.

NOM	PRENOM	TELEPHONE

A ……., le ……Signatures des deux parents ou du responsable légal :